



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Et-selon-les-Ecritures-Que-celui>

Chronique de l'Elysée-Palace

Et selon les Écritures : Que celui qui n'a jamais « chassé »...

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1976 à 1987 - Année 1980 - N° 778 - mai 1980 -

Date de mise en ligne : mardi 30 septembre 2008

Date de parution : mai 1980

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

**Confidences recueillies par Jacques VEAU (ex Bonhomme) Français
rapportées par E.R. BORREDON.**

Moyen et

Vous avez sans doute encore en mémoire ma causerie relative à l'établissement du budget national 1980, à l'occasion de laquelle je vous ai expliqué comment il avait été possible de mettre à la disposition de gouvernements africains francophones des centaines de milliards de francs lourds, sans obliger pour autant l'économie de la France.

Cela me permet d'aborder, dans la foulée, si j'ose dire, un sujet sur lequel il m'est difficile de vous parler plus longtemps la vérité. Il s'agit, comme vous l'avez deviné, de ce qu'une presse qui se croit libre a appelé « l'affaire des diamants ».

Le pays dont Bokassa était l'empereur, ancienne colonie française, présente une importance pour les intérêts français, nationaux et privés. A ce point que ses ressources minières nous ont conduit, moi et les miens, à en faire, vous excuserez l'expression, une véritable chasse familiale gardée.

Or, les diamants en particulier, dans ce pays, s'y ramassent à la pelle. Je veux dire, mais ne présentent aucune utilité pour la consommation des populations autochtones qui lui préfèrent le manioc, les bananes ou le riz, voire même dans les grandes occasions, et pour honorer les invités, peut-être, la chair humaine.

En un mot, il n'y a pas, vous me l'accorderez, de quoi faire un plat. Il m'était donc bien difficile, dans ces conditions et alors que, ministre des Finances d'un pays riche, j'avais tout pouvoir de dispenser à ces pauvres gens, en les remettant de la main à la main leur maigre et sans pour autant compromettre nos équilibres financiers, quelques dizaines de milliards, il m'était bien difficile dis-je, de refuser des présents aussi vulgaires que ces sacrés diamants.

Mais cette histoire de pierres vous conduit naturellement à vous demander pourquoi nous sommes si « chiches » envers ceux de nos concitoyens qui n'ont toujours pas, malgré les promesses faites, des moyens décents d'existence.

Tout d'abord, c'est qu'ils sont bien nombreux, environ 1/5e de la population de notre pays. Or, toute aide les concernant est obligatoirement prise en charge par le budget national, c'est-à-dire en définitive par le reste de la population puisque l'équilibre des recettes et des dépenses est une règle impérative.

Quels sont, en fait, ces concitoyens défavorisés ?

Dans leur majorité, des cas sociaux ; je dirai même sans aucune chance des minables dans tous les domaines, sans avenir lorsqu'ils sont encore jeunes, dans l'impossibilité de se défendre par des manifestations de rues ou des grèves syndicales qui, gênant leurs compatriotes, contraignent les Pouvoirs Publics à prendre conscience de leurs doléances.

Evidemment, tant qu'ils sont en vie, il leur reste leur bulletin de vote.

C'est dans cette optique que nous avons fait inscrire au chapitre des dépenses du budget 1980, avec toute la publicité adéquate, des mesures en faveur de ces catégories sociales si intéressantes. La principale de ces mesures, vous le savez, consiste en l'octroi d'un secours individuel exceptionnel perçu en faveur par les personnes âgées nécessiteuses, sans qu'elles aient eu à effectuer quelque démarche que ce soit. Notez bien, en passant, cette délicate décision qui traduit la considération que nous avons de leurs soucis quotidiens. L'allocation ainsi versée à domicile était de 150 F. Lourds. il va de soi. Vous allez me répondre que ce n'est pas avec une pareille somme que les bénéficiaires pourront inviter à leur table leur Président bienfaiteur. Non, bien sûr, et je n'aurais garde de solliciter telle invitation. Nous n'avons évidemment pas insisté sur le caractère dérisoire de cette aumône.

Mais nous avons par contre souligné qu'elle constituait, vu le nombre des intéressés, une charge globale supplémentaire de plus. Si certains de millions à prendre en compte par l'ensemble (les contribuables, et donc, vue sous cet angle, un effort méritoire. Mont les bénéficiaires auraient le devoir de se féliciter et de nous être électoralement reconnaissants à la prochaine occasion.

...Me jette la première pierre
(prophète bien entendu)